RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

# FOIRE AUX QUESTIONS
## Appel à projets – Innovations organisationnelles facilitées par le numérique

Pour toute question dont la réponse n'est pas présente dans cette FAQ, veuillez adresser un mail à ars-hdf-sidesante@ars.sante.fr

| Thème | Questions | Réponses | Pour en savoir plus |
|---|---|---|---|
| Profil du candidat | Est-ce qu'un industriel de l'édition de logiciel, fabricant de dispositifs médicaux ou de restauration peut être un des acteurs de la candidature ? | Non, la candidature doit être portée exclusivement par des acteurs de santé. | |
| Candidature | Est-il possible de lancer une candidature et d'y revenir dessus à postériori ? | Tout à fait.<br>Il a également été mis à disposition la liste des champs qui seront à renseigner lors de la candidature pour permettre d'y travailler en amont. | |
| Dépenses éligibles | Est-ce que les dépenses d'acquisition et développement de solutions sont éligibles à la subvention de l'AAP ? | Non, dans la catégorie « Ingénierie nécessaire à l'élaboration et au suivi du projet », nous évoquons des dépenses de consultants pour étudier et redéfinir l'organisation en place, piloter les travaux des acteurs du projet, cadrer et déployer les usages… | |
| Candidature | Est-il possible pour une URPS ou une fédération de déposer un dossier ? | Oui, si le candidat dépose au nom d'un collectif d'acteurs de secteur d'activité différent. | |
| Candidature | Il est demandé un numéro FINESS pour candidater. Or ma structure n'en possède pas mais elle est éligible. Comment puis-je déposer un dossier ? | Si votre structure est éligible à l'AAP mais ne possède pas de numéro FINESS alors il vous faut remplir ce champ par « 000000000 ». | |

| Quelques exemples de projets éligibles : |
| --- |
| ○ Organisation des téléconsultations assistées par des IDE libérales au domicile d'un patient en lien avec l'offre de téléconsultation disponible sur le territoire ;<br>○ Mise en place du SAS infirmier s'appuyant sur un outil de mise à disposition des ressources infirmiers du territoire en lien avec la plateforme digitale nationale SAS ;<br>○ Mise en place d'une coordination ville-hôpital autour d'un outil de coordination ;<br>○ Mise en œuvre d'un parcours des aidants s'appuyant sur un outil de suivi de parcours et de file active. |